

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERIS

010 2012

Séance du 20 juillet 2012

Date de convocation : 13.07.2012
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : CONVENTION SPANC

L'an deux mille douze le vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – LUGA B – FAURE R – LOUVET M – CHIVA N - PIQUEMAL S – RICHOUD – SANDRES M -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place sur la commune en 2006.

Une convention avec un prestataire fixant les tarifs des différents contrôles avait été signée.

La date de validité étant dépassée, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle convention. Plusieurs devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Décide de conventionner le cabinet OPALE de LIMOUX dont les tarifs sont les suivants :
 - o Contrôle des filières d'assainissement individuel neuves :
 - Contrôle de conception et d'implantation 75 € HT/U
 - Contrôle d'exécution 150 € HT/U
 - Contrôle de bon fonctionnement des filières existantes 75 € HT/U
 - o Charge Monsieur le Maire de signer la dite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

13 AOUT 2012

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 13-08-12
Et notification du 13-08-12

